



ÉCHOS DU CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT

Séances du 8 et du 22 juin 2011

Suivi du schéma d'aménagement et de développement

Le Conseil a approuvé la demande de conformité des règlements suivants puisqu'ils ne contreviennent pas aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire :

- 083-2011-18 et 084-2011-10 de la municipalité de Saint-Chrysostome qui visent, au règlement de zonage, à préciser la nature de l'usage « vente au détail d'animaux domestiques » et la superficie des enseignes et, au règlement de lotissement, à introduire une superficie minimale pour l'habitation de type jumelée pour la zone H-2;
- 308-21 de la municipalité de Saint-Anicet qui vise l'implantation de bâtiments accessoires à l'habitation, la superficie de quais de plus de 20m² destinés à des fins commerciales ou publiques et les constructions accessoires à l'usage d'une caravane dans un établissement de camping.

De plus les maires ont émis deux avis recommandant à la Commission de la protection du territoire agricole l'utilisation à une fin autre qu'agricole, soit pour :

1. l'agrandissement de la caserne de pompier et des espaces dédiés au service d'incendie de la municipalité de Godmanchester;
2. l'aménagement d'un pont temporaire et le détournement de la circulation des routes 209 et 203, dans la municipalité de Saint-Chrysostome.

Finalement, la demande de la municipalité de Saint-Chrysostome d'autoriser le « 2 logements » en zone agricole, pour les non-agriculteurs, a été rejetée par le Conseil des maires. Elle avait été préalablement désapprouvée par le comité consultatif agricole étant non-conforme aux orientations gouvernementales en matière de protection du territoire et des activités agricoles.

Demandes d'appui

Les maires ont résolu d'accorder leur appui aux organismes suivants :

- MRC des Sources en regard à *la Loi sur les mines* concernant, entre autres, l'équilibre entre les droits des communautés et ceux des entreprises.
- MRC du Haut-Richelieu qui exprime ses préoccupations majeures concernant l'avant-projet de *Loi sur l'aménagement durable du territoire et l'urbanisme* (LADTU) ayant pour effet de réviser et remplacer la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU)
- MRC de Minganie qui demande au législateur de pouvoir taxer les constructions qui font partie d'un réseau de production afin de permettre aux municipalités d'obtenir un revenu des sites de grande envergure (ex : complexe hydroélectrique de la Rivière Romaine).
- MRC du Haut-Richelieu qui demande au MTQ de respecter le règlement régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau en procédant aux demandes de permis préalablement à ses travaux.

- MRC Antoine-Labelle qui demande à la Société d'habitation du Québec une révision des critères d'admissibilité au programme Rénovillage afin d'augmenter le revenu annuel pour y être admissible.
- MRC de Rouville concernant les frais juridiques dans les cas de poursuites visant à démontrer l'exonération de responsabilité pour les municipalités poursuivies, dans le cadre du schéma de risques en sécurité incendie.
- MRC du Lac-Saint-Jean-Est qui demande au gouvernement du Québec de dégager des nouveaux budgets dans le cadre des programmes Rénovillage et LAAA qui offrent une aide à l'amélioration de l'habitat pour les ménages à faible et modeste revenus.
- MRC de Beauharnois-Salaberry qui demande au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire du Québec d'avoir plus d'outils d'encadrement et d'obtenir plus de garanties sur le contrôle et le suivi du Plan agroenvironnementale de fertilisation (PAEF) et sur la rentabilité financière de projet d'établissement d'élevage porcin, le tout, dans une perspective de pouvoir mieux répondre aux préoccupations de ses citoyens et de promouvoir la vision du développement durable de la MRC.

Cours d'eau

M. Paul Lapp, ingénieur, a été mandaté pour réaliser les démarches nécessaires pour la réalisation des travaux d'entretien des cours d'eau suivants :

- cours d'eau Goyette-Gamelin, Saint-Chrysostome
- cours d'eau Cameron et Beaudry, Saint-Anicet
- branche 54 de la rivière Noire et branche 5 du cours d'eau McKenzie-Chaloux, Saint-Chrysostome
- ruisseau Oak, Elgin

De plus, des contrats d'entretien des cours d'eau été accordés aux firmes suivantes:

- Noël et Fils :
 - branches 2, 2A et 10B de la rivière aux Outardes, Hinchinbrooke
 - branches 54, 55 et 56 de la rivière des Fèves, Très-Saint-Sacrement
- Excavation Laurent Boulerice :
 - Branches 1, 3 et 3A de la rivière aux Outardes, Hinchinbrooke
 - cours d'eau Cluff, Hinchinbrooke
- J.R. Caza & Frères :
 - Branche 4 du cours d'eau Poirier, Saint-Anicet

Divers

- Le contrat de conciergerie a été attribué à la firme « Service d'entretien Global » qui a obtenu le meilleur pointage suite à l'appel d'offres;
- Les maires ont approuvé le rapport financier 2010, le rapport des activités 2010 et le plan d'action 2011 de la Corporation de développement économique de la ville de Huntingdon.
- Le rapport des activités du pacte rural et la mise à jour du plan de travail 2011 ont aussi été approuvés par les maires.

Prochaine séance

La prochaine séance ordinaire du Conseil des maires est fixée au mercredi 10 août 2011, à 19 h 30. Cette séance aura lieu au 4^{ème} étage du 10, rue King, à Huntingdon, soit à la MRC du Haut-Saint-Laurent.